

Mr PORTIGLIOTTI Roberto
residenza : 88, Allée des TEPPEES
-73200- MERCURY (Savoie)
GSM : 06.12.20.23.01

Unico Domicile fiscale :
Piazza BTG Cervino 21.
11100 Aosta (AO)

Direction Générale des Finances Publiques
POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE
51, Avenue de BASSENS BP 206
73018 CHAMBERY Cedex

Affaire suivie à CHAMBERY par Mlle AUTHIER
et à MOUTIERS par Mme DICK & Mr LAUGIER

RECOMMANDEE AR – LETTRE OUVERTE

OBJETS : Dr n° : 207911 & maintenant 801008

ATD notification n°040111080038 & maintenant 033511100023

AOSTA, le 19 décembre 2011

Mademoiselle AUTHIER, Madame DICK, Monsieur LAUGIER,

Je constate que mon dossier est maintenant travaillé depuis CHAMBERY par les « spécialistes » de l'Amministrazione fiscale.

Ca aurait pu être une très bonne nouvelle si, ENFIN, les questions que je pose depuis UN AN à MOUTIERS et restent spectaculairement sans réponse ; il y était enfin répondu !

Non seulement ce n'est pas le cas mais en plus vous continuer les embrouilles que c'est la honte totale pour la Francia d'avoir des fonctionnaires de la dictature pareil.

Maintenant vous envoyez des ATD à des clients que même pas je les connais. C'est juste pour essayer de pourrir ma réputation de poseur de lauzes dans toutes les vallées de savoie ou quoi ?. Je vous rappelle que déjà je suis le champion del Mondo et même que je suis capable A MOI TOUT SEUL selon vos cerveaux electronics de poser plus de 4.800 tonnes de lauzes en 15 mois. Avec seulement deux bras et 10 doigts c'est très très très fort.

Vous avez pas peur de faire rigoler la terre toute entière avec vos délires qui continuent?

LE CLUB MEDITERANNEE maintenant PORCO DIO !!!

Je ne le connais même pas ce club et j'ai pas les moyens d'y aller me reposer la tête que vous me cassez. Même pas pendant une simple semaine de vacances !!!

Je suis un simple artisan !!! Vous entendez ou quoi ? Vous faites quoi la nuit aux impôts à MOUTIERS pour être sourds pareils.

M'ENFIN comme dirait Gastoni Lagaffa je n'ai personne avec moi. JE SUIS TOUT SEUL à travailler et quand le **club méditerranée** il a besoin de poser ses toits il appelle pas Roberto le magicien, celui qui pose les hectares de lauzes en 5 minutes....

ET jamais le père NOËL Roberto il arrive DU Val d'Aoste avec un traineau rempli de pierres précieuses pour remplir les godillots du fisc français sous le « piccolo sapino » de la Savoie qu'il a perdue.

Manque de pot, la Savoie elle est perdue juridiquement par la France parce que vous et votre Ministère des Affaires Etrangères vous avez pas notifié votre traité et maintenant vous pouvez même plus l'enregistrer à l'ONU même si vos ministres ils promettent de le faire depuis Juin 2010 (JO 15 juin 2010 Réponse officielle à l'Assemblée Nationale).

Arrêtez de pas répondre sur ce point capital et préalable. Le Consulat italien il l'a pas votre notificazione. Je pense que c'est ça le problème. Le votre hein pas le mien !

Peut être qu'une simple feuille de papier qu'elle pèse 1 gramme c'est trop lourd à porter à l'ONU et qu'il faut à la France des mois pour persuader Madame DICK de l'amener à la nage à New York elle-même.

Je plaisante. Mais c'est sérieux quand même !... Réveillez vous à CHAMBERY parce que vous faites pas mieux qu'à MOUTIERS. Et faire aussi mauvais c'est exceptionnel. C'est pas facile. Ça demande d'être obéissant et de surtout pas réfléchir. C'est la honte TOTALE. C'est bien lourd... comme un paquet de lauzes trépannées.

Plus sérieux :

1. Merci de m'avoir averti de l'ATD n°033511100023 parce que le précédent ATD n°040111080038 si une société qu'elle est pas ma cliente non plus, elle m'avait pas prévenu et que c'est une autre société du groupe qui a payé sans être concernée par l'ATD avant de me prévenir moi j'aurai même pas su !?!

C'est normal que vous répondiez toujours pas sur ce point là non plus !?! Vous avez ainsi réussi à me voler un chantier de plusieurs milliers d'Euros sans respecter vos propres règles et sans me laisser de quoi manger! (4000 € chez SNG et 3000 € environ à ma banque LAYDERNIER.

C'est beau et c'est honnête ça ? Moi je ne le crois pas.

Je crois que c'est bon comme une pastille de Vichy durant l'occupation allemande de la France et... l'occupation italienne de la Savoie par les fascistes de MUSSOLINI.

2. **Vous m'écrivez maintenant au VAL D'AOSTE pourquoi vous l'avez pas fait avant ? C'est bien la preuve que vous faites n'importe quoi à MOUTIERS depuis le début et que quand vous le faisiez vous le faisiez déjà de travers!**
3. **Toujours pas de réponse aux 14 autres points juridiques précis exposés dans ma lettre du 29 Août 2011 ! (ci jointe en rappel)**

4. TOUS VOS FORMULAIRES ET TOUTES VOS LETTRES QUI RAPPELLENT A CHAQUE INSTANT LA CHARTE DU CONTRIBUABLE : « SIMPLICITE, RESPECT et EQUITE » c'est un puro sketch ;

Une Publicité mensongère et de natura à enduire d'erreur le contribuable idiotti ou quoi ?.

EN TOUTE HYPOTHESE

Veillez considérer cette lettre comme une contestation motivée que je vous demande de transmettre à votre Chef de Service Départemental par application des articles L281 et R 281-1 et suivants de votre Livre des Procédures Fiscales. Veuillez avoir l'extrême amabilité de me confirmer par écrit que vous l'avez fait.

Car pour l'instant, j'en suis réduit à attendre toujours DESESPEREMENT vos explications sur les 15 points précis de ma précédente lettre. Merci de répondre depuis CHAMBERY aux 15 points sans en oublier aucun à l'instar de l'incompétente, discourtoise, non réglementaire et illégale habitude de MOUTIERS et des fonctionnaires zélés mais sans aucune jugeotte de son centre des Impôts.

Je me permets d'insister encore, toujours et surtout sur les points 8 à 11, car Monsieur CADET le grand Chef des Impôts de MOUTIERS il a promis cestui là pour causer moyen-ageux depuis des mois et des mois à plein de monde de le faire et il doit avoir tellement de maisons à s'occuper ce Monsieur que comme la sœur des Anes on ne voit rien venir .

Au point que tout le Mondo des savoisiens sur INTERNET et en particulier sur www.pour-la-savoie.com il sont tous très très déçus à l'approche de Noël.

Comme moi je suis gentil et un peu plus sérieux juridiquement. J'ai eu l'idée d'imprimer sur papier « La Convention entre la France et l'Italie signée à VENISE le 5 Octobre 1989 en vue d'éviter les doubles impositions ».

Cela vous dit peut être quelque chose ? Porco Dio. C'est votre Loi n°90-456 du 1^{er} Juin 1990 entrée en vigueur le 1^{er} Mai 1992 après sa publication par décret n°92422 du 4 Mai. Rectificatif au JO du 27 Février 1993).... **Vous voyez c'est tout a fait possible d'être précis quand on arrête d'être des pions serviles mais sans cervelle, au service d'un Etat illégal en Savoie :**

JUSTE UNE PETITE QUESTION A LA COLUMBO SUR TF1:

Dans son article 3, cette convention internationale définit les notions générales de FRANCE (paragrafo b) et d'ITALIE (paragrafo c)...

Comment se fait-il que le texte adopté par les diplomates de chaque côté, n'ait pas pu être rédigé de la même manière pour les deux Etats concernés ? Une petite entorsa à la réciprocité ? Un petit détail sans importance et sans signification ou portée pour vous ? Una crotta de biquetta fiscale transalpina ?

Moi je crois au contraire que cette précision expresse et formelle indique que côté français ne peuvent être concernés par cette convention » que les départements « en conformité avec le Droit International » c'est tout à fait révélateur et intéressant....

Un Petit détail certes mais une très grosse différence dans mon affaire et j'en ai bien peur pour vous bientôt, celle de tous les contribuables tant italiens que français, savoyards et savoisiens en Savoie.

Je vous souhaite un Joyeux Noël à MOUTIERS, A CHAMBERY mais aussi à BERCY si comme je le pense et l'espère mon dossier continue sa progression hiérarchique et géographique pour voguer bientôt jusqu'à l'embarcadère donnant sur la Seine : c'est une navigation plus courte en distance que le Secrétariat Général de l'ONU où un Traité territorial stratégique pour la France manque toujours à l'appel en violation du Traité multilatéral de PARIS du 10/02/1947 enregistré précisément par la France, lui sou le n°I-747.

Je reste donc dans l'attente impatiente et par avance fasciné de vous lire en retour ;

Veillez agréer, Mademoiselle AUTHIER, Madame DICK, Monsieur LAUGIER et Monsieur le Ministre François BAROIN qui ferait bien d'appeler son Amie d'enfance de longue date en Savoie, l'expression de mes salutations très distinguées.

Roberto Portigliotti

PS : J'adresse copie de cette lettre à différents sites internet qui suivent mon affaire et surtout officiellement à mon Consulat dans la continuité de l'incident diplomatique officiel que j'ai été obligé par votre incurie de déclencher.

PJ : 1 Ma lettre du 29/08/2011 restée sans réponse à ce jour ;

CC : - CONSULAT D'ITALIE A LYON (Mme le Consul BOTTA)
- Centre des Impôts de MOUTIERS pour information.